



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG.12/Inf.5
27 septembre 1999

FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Malte, 27-30 octobre 1999

Système de Rapport dans le cadre du PAM

Table des matières

Introduction

I Préambule

II Objectifs visés

III Elaboration du Rapport National

III.1 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone).

III.2 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les immersions effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (protocole immersions).

III.3 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole situations critiques).

III.4 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant des sources situées à terre (Protocole tellurique)

III.5 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole aires protégées).

III.6 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore).

III.7 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole déchets dangereux).

III.8 Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée. **PAM Phase II**

Introduction

L'article 26 de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) stipule que:

1. Les Parties contractantes adressent au Secrétariat des rapports sur:
 - a) les mesures juridiques, administratives ou autres prises par elles en application de la Convention, des Protocoles ainsi que des recommandations adoptées par leurs réunions;
 - b) l'efficacité des mesures visées à l'alinéa a) et les problèmes rencontrés dans l'application des instruments précités.
2. Les rapports sont soumis dans la forme et selon les fréquences déterminées par les réunions des Parties contractantes.

L'établissement de ces rapports a pour objet d'évaluer le respect de la Convention et des Protocoles ainsi que des mesures et recommandations adoptées par les diverses réunions des Parties contractantes en vue de garantir et de favoriser leur complète mise en oeuvre (article 27).

Afin de traduire dans les faits l'article 26, la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) a "invité le Secrétariat, en consultation avec les Parties contractantes et avec l'assistance de deux ou trois experts, à proposer la mise en place d'un système cohérent d'établissement de rapports par les Parties contractantes qui soit conforme au PAM II et aux dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (voir doc. UNEP(OCA)/MED IG.8/7).

Afin d'aider les Parties contractantes à appliquer l'article 26 de la Convention, un consultant a été recruté en vue d'élaborer un projet de système d'établissement de rapports dans le cadre du PAM. C'est ce système qui fait l'objet du présent document.

Le Secrétariat se propose de convoquer, au début de l'an 2000, une réunion d'experts, représentant les membres du Bureau des Parties contractantes, qui sera chargée d'examiner le présent projet de document en tenant compte des observations formulées par la réunion des points focaux nationaux et de le soumettre, pour examen, à l'une des réunions du Bureau qui se tiendront en l'an 2000.

I. PREAMBULE

Lors de la réunion extraordinaire des parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles qui s'est tenu à Montpellier du 01 au 04 juillet 1996, les parties ont convenu d'accorder une priorité stratégique pour la mise en place d'un système cohérent d'établissement de rapport par les parties contractantes (DOC UNEP(OCA)MED.IG.8/7 Annexe IV du 04 septembre 1996).

Au cours de la dixième réunion des parties contractantes (Tunis 18-21 novembre 1997), il a été demandé au secrétariat de finaliser ce projet d'une part et au bureau d'examiner le projet et de se prononcer en conséquence d'autre part.

Le système d'établissement de rapport devra être conforme aux dispositions du plan d'action pour la Méditerranée et répondre à celles pertinentes de la convention de Barcelone, de ses protocoles et recommandations.

Ainsi, le rapport national devra être la traduction des obligations de chaque partie contractante et il devra ressortir les contraintes spécifiques à la convention, à chaque protocole et à chaque recommandation.

De ce fait, le rapport du PNUE sur l'état d'application du PAM phase II fera également le bilan des mesures réalisables et présentera celles qui nécessiteront davantage d'engagements et de moyens.

II Objectifs visés.

La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution prévoit à l'article 26, que les parties contractantes doivent élaborer un rapport national destiné à informer le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui doit lui-même faire régulièrement rapport aux parties contractantes (**Article 17 vi**) sur la mise en œuvre des actions mises en œuvre dans le cadre de leurs obligations (Article 4) envers la Convention, ses protocoles **et recommandations**.

Cependant, les informations disponibles relatives à l'application des instruments juridiques et des programmes nationaux y relatifs ou dans le meilleur des cas les rapports Nationaux qui ont été transmis à ce jour n'ont pas permis une évaluation globale des actions engagées dans ce cadre.

Aussi, les parties contractantes, lors de la réunion extraordinaire des parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles qui s'est tenu à Montpellier du 01 au 04 juillet 1996, ont invité le secrétariat à proposer un projet de rapport qui comporte des demandes d'informations à même de permettre l'évaluation des actions mises en œuvre par chaque partie pour la Convention, pour chaque protocole et pour le PAM Phase II.

En outre, les parties contractantes ont fait de l'application de la convention de Barcelone et de ses protocoles l'une des priorités stratégiques du PAM phase II.

Dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques, le protocole relatif à la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ont été désignées comme

taches prioritaires.

C'est ainsi que le contenu du projet des rapports nationaux doit se baser sur les obligations et recommandations contenues dans la convention, ses protocoles, les recommandations des parties contractantes, dans celles du PAM phase II **qui a été conçu en tenant compte des réussites et des échecs antérieurs mais aussi des résultats de la conférence des Nations Unies pour l'Environnement en 1992 à RIO, de la huitième réunion des parties contractantes à Antalya en 1993 et à la conférence MED 21 sur le développement durable en Méditerranée (Tunis 1994).**

Le rapport doit également comporter les réponses à l'annexe II du PAM phase II relative aux domaines prioritaires pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen(1996-2005) approuvée par la neuvième réunion des parties contractantes à la convention de Barcelone (Barcelone 5-8 juin 1995) et adoptée par la conférence des plénipotentiaires du 9 au 10 juin 1995.

Les articles qui sont mentionnés dans le corps du projet de rapport traduisent expressément les obligations des instruments juridiques du PAM mais aussi les recommandations des pays aux fins d'asseoir la coopération, informer et s'informer sur les mesures entreprises pour la protection du milieu marin méditerranéen, de sa biodiversité et son développement durable.

Enfin, il est souligné que le rapport national, doit prendre en compte le Plan d'Actions Stratégiques visant à combattre la pollution due a des activités menées à terre adopté par la dixième réunion des parties contractantes à Tunis(18-21 novembre 1997). L'article 15 du protocole 1996 prévoit que le P.A.S doit être de nouveau adopté après son entrée en vigueur et cela en prévision d'une éventuelle révision des dates et activités qui y sont prévues.

Enfin, dans les rapports nationaux, il est également demandé aux parties contractantes de signaler les contraintes rencontrées pour l'application de ces instruments juridiques et de contribuer à l'amélioration du corps du rapport par des suggestions, remarques **et toute observation utile.**

III Rapport National

III.1- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone). Article 4.1 et 4.2 notamment

Pression

- ☒ Rapport de situation générale sur les pressions exercées sur le milieu marin et le littoral **(01 page maximum)**

Etat

- ☒ Mesures **institutionnelles** prises pour la surveillance continue de la pollution (Article 12).
- ☒ Indicateurs et données sur la qualité des milieux sujets aux pressions ou méritant un intérêt particulier.

Réponse [Article 3]

☒ Existe-t-il une stratégie de protection du milieu marin et du littoral ?

Date de son adoption et par quelle instance.

Donnez en les grandes lignes.

☒ Mesures institutionnelles et juridiques prises par les Etats (Article 14 et 17).

Effectivité des lois et règlements

☒ Principale mesure, programme et/ou projet réalisé prenant en charge :

Le principe de précaution

Le principe du pollueur payeur

Les études d'impact

La gestion intégrée du littoral

La protection des zones d'intérêt écologique exceptionnel

La protection des zones d'intérêt paysager

L'utilisation rationnelle des ressources

L'utilisation de technologies propres

L'utilisation des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales

La mise en œuvre de programmes de développement durable

La mise en œuvre de programmes de protection de l'environnement et des ressources naturelles

La mise en œuvre de programmes de conservation de

l'environnement et des ressources naturelles

La mise en œuvre de programmes de restauration de l'environnement et des ressources naturelles

☒ Projets en cours ou en projet **dans ce cadre.**

Echéancier de réalisation (Article 4.4a)

☒ **Quelles sont les mesures techniques les plus importantes que l'Etat a pris pour la planification spatiale sur la bande côtière, le contrôle de la construction et de manière générale contre la littoralisation.**

☒ Volume financier global consentis pour l'ensemble des programmes visés par la Convention

☒ Volumes financiers globaux consentis pour chaque **protocole.**

☒ Quelles sont les mesures prises pour l'information et la participation du public ? (Article 15)

☒ **Quelles sont les principales revendications des ONG ?**

☒ **Ont-elles mené des actions en justice et contre qui ?**

☒ **Existe-t-il des contentieux et avec qui ?**

Coopération
[Article 3]

☐ Quels sont les domaines de coopération que vous avez développés avec d'autres parties contractantes notamment en terme de coopération scientifique et technologique(Article 13) ?

Avez vous adressé des copies de ces accords à l'UCPAM ?

☐ Quels sont les domaines de coopération que vous avez développés avec d'autres parties contractantes notamment en terme de coopération en cas de pollution de la mer Méditerranée résultant d'une situation critique (Article 9) ?

Contraintes

☐ Pour l'application des réglementations nationales et internationales.

☐ Au plan de la communication des informations et de la coopération

☐ Au plan financier

Suggestions

☐ sur le questionnaire

☐ sur toute question réglementaire, technique et financière relative à la Convention

III.2- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les immersions effectuées par les navires et aéronefs ou par les opérations d'incinération en mer (protocole immersions).

Programme et mesures mises en œuvre visant à prévenir, réduire et éliminer la pollution résultant des opérations d'immersions effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer **[Articles 1 et 14.2 a et b]**

Pressions exercées sur le fond marin

[Article 4, 8 et 9]

- Nature des problèmes susceptibles d'amener l'opération d'immersion de déchets en mer
 - en provenance d'activités industrielles
 - en provenance d'activités portuaires
 - dus aux activités de transport maritime

- Provenance
 - Citez les zones de la mer Méditerranée relevant de la juridiction nationale qui sont ou qui sont susceptibles d'être des zones d'immersion
 - Citez les ports qui subissent régulièrement des opérations de dragage
 - Donnez le nombre d'égouts qui se déversent dans l'enceinte portuaire et/ou à proximité
 - Quels sont ceux qui subissent un traitement ?
 - Donnez le volume annuel d'eaux usées qui s'y déversent
 - Donnez le trafic moyen des ports nationaux et les types de navires qui y mouillent
 - Citez les activités principales de ces ports
 - Donner le nombre de navires qui longent le littoral et/ou qui passent au large des côtes nationales
 - Donner le nombre de navires nationaux qui feront l'objet d'une réforme
 - Donner le nombre et les coordonnées des épaves coulées ou échouées dans les eaux territoriales et sur le littoral
 - Citez le nombre d'industrie de transformation de poissons et d'autres organismes marins dont les rejets vont à la mer
 - Citez le nombre de plates formes ou autres ouvrages et installations (tel que défini dans le protocole offshore) placés en mer
 - Citez le nombre d'installations qui rejettent des matières géologiques en mer
 - Avez vous trouvé des substances en colis ou conteneurs en surface ou au fonds de l'eau qui vous a laissé penser que cela pouvait être le résultat d'une immersion (clandestine ou non)
 - *le nombre de fois et l'aire géographique maritime
 - *indications sur le ou les produits trouvés
 - *avez vous fait des enquêtes
 - *leurs résultats

- Y a t-il eu des situations critiques à caractère exceptionnel(existence de déchets ne pouvant être éliminés à terre) qui a occasionné des immersions ou incinérations en mer.
Donnez de plus amples informations.

Etat

[Annexe du protocole]

- ▣ **Analyse** des eaux usées déversées dans les ports et/ou à proximité.
- ▣ **Analyse** des boues de dragage qui font l'objet d'immersion
- ▣ **Analyse** des rejets issus des plates formes ou autres ouvrages et installations (tel que défini dans le protocole offshore) placés en mer
- ▣ Donnez le nombre d'événements en mer qui à ce jour,
 - ont donné lieu à des pertes de vies humaines
 - ont eu des conséquences sur le milieu marin
 - ont été sans conséquence sur le milieu marin
 - dont les navires n'ont pas sombré et qui n'ont pas échoué
 - dont les navires se sont échoués avec le lieu
 - dont les navires ont sombré avec le lieu
- ▣ Donnez pour chaque événement le nom du navire et son pavillon ainsi que **celui** de l'armateur.
- ▣ Coordonnées et description des sites d'immersion existants ou susceptibles de recevoir des déchets
 - Citez les volumes et quantités de déchets liquides et solides déjà immergés
 - Caractéristiques du lieu de déversement et du milieu récepteur
 - Hydrographiques, météorologiques et topographiques de la zone d'immersion
 - Dilution initiale réalisée au point de décharge
 - Caractéristiques de dispersion.
 - Caractéristiques de l'eau réceptrice au plan physique, chimique, biologique et écologique de la zone d'immersion.
 - Capacité du milieu marin récepteur à absorber sans effets défavorables les déchets immergés.
- ▣ Décrivez les zones marines qui ont eu à subir les conséquences d'un échouement ou de naufrage d'un navire qui a sombré et s'il y a lieu des effets
 - sur les zones d'agrément
 - sur la faune et la flore marine
 - sur les activités aquacoles
 - autres...

Réponse [Articles 4, 5, 6, 7, 10,11,12]

- ▣ Au plan réglementaire et législatif
 - Dispositif juridique existant et notamment pour l'examen et la délivrance du permis spécial et notamment pour :

- les caractéristiques et la composition de la matière
- les caractéristiques du lieu d'immersion et méthode de dépôt
- la surveillance de l'opération d'immersion
- Nombre de permis d'immersion délivrés
- Opérations d'immersion effectuées (date, **type** et quantité de déchets immergés)
- Coordonnées et nature des sites d'immersion
- Autorité(s) chargée(s) de la surveillance des opérations **licites** et illicites d'immersion
- Avez vous à ce jour procédé a des interventions pour immersion illicite de déchets dans les eaux portuaires, en rade ou dans les eaux territoriales.
- Citez les pavillons, **les noms des navires et armateurs**, la date et la nature des infractions
- Quelles ont été les poursuites judiciaires intentées et ont-elles abouties ? .

☒ Au plan technique

- Dispositif technique ou méthode utilisée pour l'immersion des déchets
- Technique de substitution que vous avez effectuée pour éviter des opérations d'immersion
 - Technique de substitution que vous avez effectuée pour réduire la nocivité des matières **avant leur immersion en mer.**

☒ Au plan financier

- Quelles ont été les enveloppes financières consenties pour les opérations de dragage ?

Coopération

- ☒ Avez vous consulté l'UCPAM avant de procéder à des opérations d'immersion
- ☒ Avez demandé des informations à l'UCPAM lorsque des colis, matières suspectes ont été trouvées sur le littoral national ?
Avez vous eu des réponses ?
- ☒ Avez vous consulté d'autres organisations internationales, **lesquelles et** avez vous eu des réponses ?
- ☒ Quels sont les partenaires avec qui vous avez procédé à des opérations d'immersion ? Les dates ?
- ☒ Est-ce que les ONG ont été informées des opérations d'immersion ?
 - Y a-t-il eu des cas où les ONG ont informé les pouvoirs publics sur des situations d'immersions illicites **ou de la présence de produits flottants ou au fond de l'eau ;**
 - de manière brève, dites quel a été leurs rôles.

Contraintes

- ☒ Au plan de la surveillance des navires
- ☒ Pour l'application des réglementations nationale et internationale.
- ☒ Au plan de la communication des informations et de la coopération
- ☒ Au plan des opérations d'immersions elles-mêmes.

Suggestions

- α Sur le questionnaire
- α Sur toute question réglementaire, technique et financière relative au protocole Immersions

III.3- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole situations critiques).

Plan opérationnel visant à prévenir, réduire et éliminer la pollution d'origine accidentelle résultant de la présence massive d'hydrocarbures ou autres substances nuisibles en mer
[Articles 1, 6]

Pressions exercées

- α Configuration générale de la cote
- α Courantologie
- α Trafic général des ports
 - de commerce
 - avec terminaux pétroliers
- α Trafic au large des cotes

Etat **[article 9]**

- α Nombre d'événements en mer et naufrages ayant occasionné ou non une pollution grave et imminente pour le milieu marin, les côtes ou les intérêts connexes d'une ou plusieurs parties.
- α Nature et évaluation des dégâts pour chaque cas
- Caractéristiques de la nappe ou de substances nuisibles
- Etendue de la nappe ou de substances nuisibles
- α Citez les cas où des substances nuisibles en colis, conteneurs et autres ont été retrouvés sur le littoral ou flottants dans les eaux territoriales,
- α Etat général de la cote vis à vis de la pollution par les hydrocarbures notamment
- α Evaluation de toute situation qui a résulté de la pollution d'autres substances chimiques.
- α Moyens mis en œuvre pour lutter contre ces situations
 - Au plan financier
 - Au plan des moyens humains
 - Au plan des équipements techniques et moyens flottants
 - Au plan des moyens de communication
 - Au plan des produits de lutte

Réponse **[article 3,4,6,7,8]**

- α Légaux et réglementaire
 - Pour signaler les événements
 - Pour la conformité des navires avec les règlements internationaux
 - Pour les équipements portuaires
 - Pour les installations de réception d'eaux de ballast
 - Pour les terminaux pétroliers
 - Pour l'institution de plan national d'urgence
 - Pour l'institution de plans locaux
- α Matériels de prévention et de lutte existants

- ☒ Produits de lutte existants
- ☒ Moyens de surveillance et de communication existants
- ☒ Moyens humains et institutions
 - Pour la surveillance
 - pour la lutte
- ☒ Donnez le schéma opérationnel de la lutte contre les pollutions marines accidentelles
- ☒ Moyens financiers consentis pour l'acquisition de matériels, équipements et produits de lutte
- ☒ Avez vous sollicité le FIPOL
- Dates des événements et montant des remboursements
- ☒ Avez vous rédigé un rapport au centre dans les formes telles qu'exigées par l'article 8 du protocole

Coopération [article 4, 5,7, 10]

- ☒ Pour des demandes d'informations et d'aide :
 - Avez vous consulté l'UCPAM, avez vous eu des réponses ?
 - Avez vous consulté d'autres organisations internationales, Avez vous eu des réponses ?
- ☒ Avez vous fait appel a une aide internationale ou au concours d'autres parties pour des événements
 - de lutte contre la pollution
 - *en mer
 - *à terre
 - de sauvetage de bâtiments
- ☒ Montant financier
- ☒ Avez vous diffusé aux parties contractantes l'organisation nationale en matière de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.
- ☒ Avez vous diffusé aux parties contractantes les autorités nationales compétentes en matière de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.
- ☒ Avez vous diffusé aux parties contractantes les autorités nationales compétentes chargées de recevoir les informations concernant la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.
- ☒ Avez vous transmis ou reçu des informations sur les méthodes nouvelles en matière de prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.

Contraintes

- ☒ Au plan de la surveillance des navires
- ☒ Pour l'application des réglementations nationale et internationale.
- ☒ Au plan de la communication des informations et de la coopération
- ☒ Au plan des opérations de lutte

- α Au plan des remboursements des dégâts
- α Pour la transmission des rapports événements
- α Pour la transmission d'informations

Suggestions

- α sur le questionnaire
- α sur toute question réglementaire, technique et financière relative au protocole Immersions

III.4- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant des sources situées à terre {Article 13 du Protocole tellurique}

Programme d'actions stratégiques mis en œuvre pour combattre la pollution due a des activités menées a terre. [Articles 1, 5, 7.3, 13.2d et 15].

Pressions [article 4 et 13.2c]

α Origine, quantités et volumes des rejets liquides, gazeux et solides déversés en mer Méditerranée par voie directe et indirecte provenant des agglomérations, unités industrielles et des exploitations agricoles.

Activités industrielles :

- Centrales thermoélectriques
- Unités de production d'engrais
- Unités de formulation et de production de biocides
- Unités de formulation et de production de produits pharmaceutiques
- Raffineries
- Unités de production de composés plastiques
- Autres secteurs de l'industrie chimique organique
- Industries de production du papier et de la pâte à papier
- Unités de recyclage du papier, du verre et du bois
- Unités sidérurgiques et métallurgiques
- Unités de recyclage des métaux
- Industries minières et extractives
- Cimenteries
- Autres secteurs de l'industrie de la chimie inorganique
- Industries du textile
- Tanneries
- Industries électriques et de l'électronique
- Ateliers de réparation navale
- Ateliers de mécanique et stations de vidange
- Industries agro-alimentaires
- Centres d'élevage de bétail et de volaille
- Centres d'élevage aquacole
- Abattoirs
- Traitement des déchets industriels
- Stations de déballastage

Activités urbaines :

- Emissaires
- Réseau d'évacuation des eaux usées urbaines
- Stations d'épuration urbaines
- Réseau d'évacuation des eaux usées des centres touristiques
- Traitement des déchets dangereux
- Incinération des déchets
- Décharges de résidus urbains

Activités agricoles :

Exploitations agricoles

[Matérialiser sur une carte les emplacements des sources de rejets déversés par voie directe et indirecte]

α Catégories de substances mises en cause :

Composés halogénés
Composés organo-phosphorés
Composés organo-stanniques
Hydrocarbures aromatiques polycycliques
Métaux lourds et leurs composés
Huiles lubrifiantes usées
Substances et déchets radioactifs
Biocides et leurs dérivés
Micro-organismes pathogènes
Pétrole brut et hydrocarbures provenant du pétrole
Cyanures et fluorures
Détergents et autres détergents non biodégradables
Composés de l'azote
Composés de phosphore
Autres substances causant l'eutrophisation
Détritus et de manière générale toute matière solide persistante
Rejets thermiques
Composés acides ou basiques
Substances non toxiques :
-à effet défavorable sur la teneur en oxygène dissous
-qui peut entraver toute utilisation légitime de la mer
-qui modifie les caractéristiques physico-chimiques de [Indiquer sur une carte les lieux de déversement de ces polluants]

α Caractéristiques et composition moyenne des rejets déversés

Etat des déchets, [solides, liquides, boueux, gazeux]
Mode de rejet, [permanent, intermittent...]
Propriétés physiques, chimiques et biochimiques des rejets et déchets
Persistance dans le milieu marin
Toxicité et autres effets nocifs
Accumulation dans les matières biologiques et les sédiments
Transformation biochimique produisant des composés nocifs
Effets défavorables sur la teneur et l'équilibre de l'oxygène
Sensibilité aux transformations physiques, chimiques et biochimiques
Interaction dans le milieu aquatique et d'autres constituants de l'eau de mer pouvant entraîner des effets nocifs du point de vue de l'utilisation de la mer

Effets et risques sanitaires
Effets sur le goût et l'odeur des produits destinés à la consommation humaine
Effet sur l'odeur, la couleur, la limpidité ou d'autres caractéristiques de l'eau de mer

α Les zones qui sont polluées et celles qui risquent de l'être

[Indiquer sur une carte du littoral, les stations balnéaires, les sites et réserves naturelles indemnes de pollutions chroniques et celles risquant de les subir]

Etat

[Articles 12 de la Convention et articles 8(Programme Med-Pol) et 13. 2 b et c du protocole]

α Autorité chargée de la surveillance continue de la pollution

α Délimitation des zones de surveillance

α Caractéristiques du lieu de déversement et du milieu récepteur

- Hydrographiques, météorologiques et topographiques de la zone côtière
- Emplacements et type du rejet et situation par rapport à d'autres emplacements d'intérêt commercial, touristiques et écologiques et à d'autres rejets.
- Dilution initiale réalisée au point de décharge dans le milieu récepteur.
- Caractéristiques de dispersion.
- Caractéristiques de l'eau réceptrice au plan physique, chimique, biologique et écologique.
- Capacité du milieu marin récepteur à absorber sans effets défavorables les déchets rejetés.

α Quantité et volume par année des rejets déversés sur le littoral [solides, liquides et gazeux]

α Qualité moyenne de l'eau de mer au niveau des rejets des agglomérations côtières, des ports, des embouchures, des sites balnéaires et naturels,

α Qualité moyenne de l'air (cf. Annexe III du protocole) au niveau des agglomérations côtières, des ports, des sites balnéaires et naturels,

α Niveau de pollution le long des côtes en ce qui concerne les secteurs d'activités et les catégories de substances énumérées à l'annexe 1 du protocole (Programme MED-POL **phase III qui couvre tous les aspects de la surveillance continue y compris les tendances temporelles spécifiques de sites et la conformité (UNEP(OCA) MED IG 11/inf 9 et 10) ainsi que la surveillance des effets biologiques(UNEP (OCA) MED WG.132/6 et 7) Athènes 97**

- α Caractéristique et composition de déchet
 - Donner la liste des polluants qui font l'objet d'analyses régulières, les lieux et périodes de leurs prélèvements
 - Donner la liste de ceux qui font l'objet de surveillance ponctuelle, les lieux et période de prélèvement ainsi que les concentrations trouvées

- α Nombre de laboratoires impliqués dans la surveillance de la pollution, citez le/les laboratoire(s) national(aux) de référence

- α Atteintes possibles aux écosystèmes marins et aux utilisations de l'eau de mer
 - Décrivez toute situation critique propre à une région du littoral en rapport avec les caractéristiques des substances dans l'environnement

 - Effets sur la santé humaine du fait des incidences sur la pollution sur :
 - * Les organismes marins comestibles
 - * Les eaux de baignade
 - * L'esthétique
 - Effets sur les écosystèmes marins notamment les ressources biologiques, les espèces en danger et les habitats vulnérables.
 - Effets sur d'autres utilisations légitimes de la mer

- α Indiquer les caractéristiques des constituants trouvés dans les analyses effectuées du point de vue de leur nocivité et notamment :
 - la persistance dans le milieu marin
 - la toxicité et autres effets nocifs
 - l'accumulation dans les matières biologiques et les sédiments
 - la transformation biochimique produisant des composés nocifs
 - les effets défavorables sur la teneur et l'équilibre de l'oxygène
 - toute transformation et interaction dans le milieu aquatique avec d'autres constituants de l'eau de mer
 - toute autre caractéristique visée à la section B de l'annexe 1

Réponse
[Articles 5, 6, 7, 13,15]

- α Existence de Plan d'Actions, de mesures ou de programme national pour éliminer la pollution marine provenant de sources et activités situées à terre [article 5].

- α Son Contenu, **[Articles 5.2,13, et 4]**

- α Etat d'exécution et le Calendrier d'application **[Articles 5.2 et 3, 15.1,3]**

et 4]

α Existence de Plan d'Actions régional pour éliminer la pollution marine provenant de sources et activités situées à terre [article 5].

α Son Contenu, [**Articles 5.2,13, et 4]**

α Mesures techniques prises pour prévenir et lutter contre la pollution en précisant celles qui ont pris en charge l'annexe II D du protocole [**Articles 5. 4]** et en conformité avec les lignes directrices, normes et critères communs adoptés [Article 7] et les mesures communes de lutte contre la pollution adoptées par les parties contractantes ainsi que **le P.A.S** [MAP Technical report séries NE95-UNEP Athènes 95 et **UNEP(OCA) MED IG.11/10**]Athènes 97.

Les mesures visées particulièrement sont celles qui ont été prises pour **lutter par les pollutions générées par**

- **les milieux urbains (eaux usées municipales, déchets solides s urbains et polluants atmosphériques),**
- **le développement industriel,**
- **les modifications physiques et destruction des habitats**

et notamment :

- pour l'épuration des effluents urbains et les boues de stations d'épuration
- pour le traitement des effluents industriels
- pour le traitement des déchets urbains et industriels
- pour l'épuration des gaz et fumées
 - * en zone urbaine
 - * en zone industrielle
 - * au niveau de certains complexes et unités industrielles
- pour le traitement et l'évacuation des eaux de ballast des navires citernes
- pour le rejet des eaux usées urbaines (émissaires, canal, sorties d'eau...)
- pour le rejet des eaux usées industrielles (émissaires, canal, sorties d'eau...)
- **pour les zones à protéger (agrément, frai, culture, pêche, port...)**

α Dans quelle mesure et à quels niveaux sont pris en charge les critères pour la définition des meilleures techniques disponibles et de la meilleure pratique environnementale(Annexe IV du protocole).

α Mesures financières prises pour prévenir et lutter contre la pollution

- Volume des Investissements qui ont été consentis la lutte contre la pollution et la réduction des nuisances sur le milieu marin.

- D'origine urbaine
- D'origine Touristique
- D'origine Industrielle
- Pour les stations de déballastage
- Pour le traitement de gaz et poussières
- Pour le traitement des déchets urbains
- Pour le traitement des déchets industriels

- Investissements en cours ou en projet

α Mesures prises au plan législatif et réglementaire **[article 6,7, 13 2a]**

- Pour l'inspection des installations
- Pour l'évaluation du respect des autorisations et de la réglementation sur les autorisations de rejet délivrées [Article 6]
- Pour être en conformité avec l'annexe II du protocole et les lignes directrices pour le traitement des effluents avant leurs rejets en mer Méditerranée-[MAP Technical report NE 111-UNEP

- Au plan institutionnel et des capacités **[article 6.2 et 6.3]**
 - Désignation des Institutions et organismes publics œuvrant pour la protection du littoral et pour la prévention et la lutte contre sa pollution
 - Nombre de personnels pour chaque administration
 - les spécialités
 - Nombre d'associations non gouvernementales impliquées dans la protection du littoral et de la mer. Citez leurs actions majeures

Coopération
[Articles 9, 10 et 11]

- α Existe-t-il des projets de coopération avec les Etats voisins ou autre pays riverain de la Méditerranée dans le cadre du présent protocole
 - Citez les projets réalisés et en cours et les résultats obtenus ou attendus
- α Egalement, en matière d'assistance technique, y a -t-il des projets par la voie bilatérale ou multilatérale en cours de réalisation, en voie de finalisation ou en cours d'élaboration.
- α Citez les projets que vous avez menés avec l'UCPAM dans le domaine du protocole.
Votre appréciation sur ces projets.
- α Citez les projets dans le cadre du protocole tellurique que vous avez présenté à la coopération internationale et régionale qui n'ont pas abouti, donnez en brièvement les raisons

- α Citez les cas de pollution transfrontières venant de pays voisins, et la suite qui y a été réservée

- α Citez les associations de protection de la mer et du littoral impliquées au niveau local, régional et international

- α Pour des demandes d'informations :
Avez vous consultez l'UCPAM, avez vous eu des réponses ?
Avez vous consulté d'autres organisations internationales, avez vous eu des réponses ?

Contraintes

α Citez de manière sérieuse les contraintes et difficultés éventuelles rencontrées pour l'application de ce protocole

- Au plan de la connaissance de l'Etat de l'environnement
- Au plan de la surveillance de la pollution
- Au plan de la réglementation et des normes
- Au plan des équipements à réaliser
- Au plan des investissements à consentir
- Au plan des relations intersectorielles
- Au plan des relations avec le mouvement associatif
- Au plan de la coopération
 - *avec l'UCPAM
 - *régionale

Suggestions

α sur le questionnaire
α sur toute question réglementaire, technique et financière relative au protocole Tellurique

III.5- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée(protocole aires protégées).

Programme d'actions mis en œuvre pour la préservation, la protection et la gestion de manière durable et respectueuse de l'environnement, des espaces ayant une valeur naturelle ou culturelle particulière et des espèces animales et végétales en danger ou menacées.

{Articles 4.3.e de la Convention, 3 et 23 du protocole}

Le rapport demandé doit prendre en charge les dispositions contenues dans les articles 3, 6 à 8, 11 à 21, 23, 24 et 27.

A ce titre il devra comprendre :

Pressions exercées

[Article 3, .5, et 11]

α- Sur les espaces ayant une valeur naturelle ou culturelle particulière et au niveau :

- des zones d'intérêt écologique
- des zones d'intérêt paysager

Identifier les processus et catégories d'activités qui ont ou qui risquent d'avoir une influence défavorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et notamment :

- sur les ressources naturelles :
- sur les espèces en danger
- sur les espèces menacées
- sur les espèces endémiques

α Sur les espaces littoraux en général et périurbain en particuliers

Etat

[Articles 3, 5,8,9,11, 12, 13 et 15]

α Est-ce que les éléments constitutifs de la diversité biologique ont-ils été identifiés et inventoriés ? Joignez y la liste.

α Existe t-il une surveillance des éléments constitutifs de la diversité biologique. Donner l'essentiel de ce programme

α Existe t-il une liste des ASP et ASPIM ; Quelle est-elle ?

α Existe t-il un programme de surveillance des processus et catégories d'activités qui ont ou qui risquent d'avoir une influence favorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Donner l'essentiel de ce programme

α Donnez la qualité moyenne des eaux marines et lacustres des ASP et ASPIM

Réponse
(Articles 3.1, 3.4, 4, 5 et 8)

α Avez vous adopté une politique sectorielle et intersectorielles des stratégies plans et programmes visant à assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources.

- Citez les différentes actions prises dans ce sens

α Y a t-il eu création d'aires spécialement protégées

- Citez les espaces protégés déjà créés et donnez en un bref exposé en mettant l'accent sur les objectifs de sauvegarde visés par ces actes.

α Mesures prises pour la protection, la préservation et la gestion d'une manière durable et respectueuse de l'environnement la zone de la Méditerranée telle que délimitée à l'article 2 du protocole.

- Au plan législatif et réglementaire et notamment :

[Articles 3,5,6,7,8,9.3, 11,12,13,15,16,17 et 18]

- pour la création d'aires spécialement protégées
- pour la protection, la préservation et la gestion des espèces animales et végétales en danger ou menacées
- pour la création d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne(ASPIM)
- pour le renforcement de l'application des autres protocoles de la convention de l'aire de la zone protégée.
- Pour l'interdiction de rejet de toute substance susceptible de porter atteinte à l'intégrité de l'aire protégée.
- Pour le passage des navires, leurs arrêts ou mouillages
- Pour l'introduction de toute espèce non indigène à l'aire protégée
- Pour l'introduction ou la réintroduction de toute espèce présente ou qui l'a été par le passé dans l'aire protégée
- Pour l'exploration dans l'aire protégée
- Pour l'exploitation du sous-sol de la zone protégée
- Pour la recherche scientifique
- pour la pêche, la chasse, la capture d'animaux, la récolte de végétaux, leur destruction ou leur commerce.
- pour l'exercice des activités au sein de l'aire spécialement protégée.
- pour la protection des ASP et ASPIM dans les plans nationaux d'urgence en cas de pollution accidentelle par les hydrocarbures et autres substances dangereuses.
- pour l'adoption de l'annexe 1 du protocole pour le choix des ASPIM
- pour l'adoption de l'annexe II portant liste des espèces en danger ou menacées
- pour l'adoption de l'annexe III portant liste des espèces dont l'exploitation est réglementée
- Existe t-il d'autres espèces que l'autorité nationale a décidé d'inclure dans la catégorie des espèces en danger ou devant être protégées.

- Au plan technique
[Article 3,5,6]

- pour la création d'aires spécialement protégées
- pour la protection, la préservation et la gestion des espèces animales et végétales en danger ou menacées
- pour l'identification et l'inventaire des éléments constitutifs de la biodiversité
- pour leurs conservations et leurs utilisations durables
- pour la protection des ASP et ASPIM en cas de pollution accidentelle par les hydrocarbures et autres substances dangereuses.
- inclure d'autres espèces dans la catégorie de celles en danger ou devant être protégées.

- Au plan institutionnel, des capacités et de gestion
[Articles 7,9,5,18,20,24]

- Existe t-il un plan de gestion et de protection pour toutes les aires protégées
Donnez en les grandes lignes
- Décrivez les processus de surveillance des habitats et des dynamiques de population
- Décrivez les processus de surveillance des paysages
- Décrivez les processus de surveillance de l'activité humaine
- Citez les institutions chargées de ces surveillances et l'effectif qui y est affecté.
- Donnez le profil des gestionnaires de ces zones ainsi que leur formation et celles des personnels techniques qualifiés
- Dans quelle mesure la population active des collectivités et des populations locales sont associées à la gestion des zones protégées ?
- Citez les activités au sein de la zone compatibles avec sa vocation et les règles et conditions qui y sont prescrites.
- Existe t-il une infrastructure appropriée pour la gestion de la zone protégée ;
De quoi est-elle composée ?
- Au plan financier
[Article 7.2 e, 9.3]

☒ Mesures prises :

- pour le financement de la promotion et la gestion des ASP
- pour le financement de la promotion et la gestion des ASPIM
- ☒ Enveloppes financières allouées annuellement pour la gestion des ASP et ASPIM existantes.
 - *Sont elles suffisantes ?
 - *Quelles sont les actions envisagées mais dont l'enveloppe financière n'est pas disponible ou insuffisante.

- Au plan de l'information, de la sensibilisation du public et de la recherche

[Article s 19,20]

- Citez les associations de protection de la mer et du littoral impliquées au niveau local régional et international

Coopération

[Articles 3.2, 5.2, 5.4,11.4, 7, 12.4,5, 21,22,25]

α Existe-t-il des projets de coopération avec les Etats voisins ou autre pays riverain de la Méditerranée dans le cadre du présent protocole

- Citez les projets réalisés et en cours et les résultats obtenus ou attendus

α Egalement, en matière d'assistance technique, y a -t-il des projets par la voie bilatérale ou multilatérale en cours de réalisation, en voie de finalisation ou en cours d'élaboration.

α Citez les projets que vous avez mené avec l'UCPAM dans le domaine du protocole.

Votre appréciation sur ces projets.

α Citez les projets dans le cadre du protocole aires protégées que vous avez présenté à la coopération internationale et régionale qui n'ont pas abouti, donnez en brièvement les raisons

α Citez les cas de pollution transfrontières venant de pays voisins qui a touché l'ASP ou l'ASPIM, et la suite qui y a été réservée

α Y a t-il des projets d'ASPIM Citez les et donner une brève synthèse du rapport de présentation destiné au Centre.

α Citez les aires spécialement protégées créées contiguës à la frontière d'un pays tiers en donnant leurs caractéristiques

α Pour des demandes d'informations :

Avez vous consultez l'UCPAM, avez vous eu des réponses ?

Avez vous consulté d'autres organisations internationales, Avez vous eu des réponses ?

Contraintes

α Citez de manière sériee les contraintes et difficultés éventuelles rencontrées pour l'application de ce protocole

- Au plan de la connaissance de la diversité biologique de l'ASP ou de l'ASPIM
- Au plan de la surveillance de la pollution et des ASP et ASPIM
- Au plan de la réglementation et des normes
- Au plan des équipements à réaliser
- Au plan des investissements à consentir
- Au plan des relations intersectorielles
- Au plan des relations avec le mouvement associatif

- Au plan de la coopération
*avec l'UCPAM
*régionale

Suggestions

- α sur le questionnaire
- α sur toute question réglementaire, technique et financière relative au protocole Aires protégées

III.6- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore non encore en vigueur).

Plan d'action pour la mise en œuvre pour la prévention la réduction, la lutte et la maîtrise de la pollution résultant des activités d'exploration et d'exploitation. **{article 3 }**

Pressions exercées [article 5]

α Existe t-il des activités d'exploration (Article 1dii) et d'exploitation (Article 1diii) du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.

*Définition géographique de la /les zone"s" (de sécurité comprise).

α Décrivez la consistance des installations(Article1f) sur les lieux de prospection et d'exploitation.

α Citez les nuisances potentielles et pollutions (Article 2 alinéa a de la Convention) qui y sont générées.

α Citez les atteintes possibles aux écosystèmes marins et sous-marins. Donnez en un/les résumé/s

Etat [article 5, 19,20,]

α Description des zones où sont exercées ces activités

- Etude des effets prévisibles des activités engagées sur l'environnement du/des projet/s avant délivrance de/s autorisation/s.

- Description de la faune benthique de la zone, dressez la liste de celle qui y a été recensée

- Description de la faune et flore sous-marine de la zone ; dressez la liste de celle qui y a été recensée

- Qualité des eaux des sites d'exploration et/ou d'exploitation (Recherche et quantification des catégories de substances définies aux annexes I, II et III du protocole off shore)

- Qualité du substrat de la zone

(Recherche et quantification des catégories de substances définies à l'annexe I, II et III du protocole off shore)

-Composition et caractéristiques des rejets de l'installation de prospection et/ou d'exploitation du point de vue de leur nocivité (se reporter se reporter aux annexes I, II et III du

protocole.)

Réponse

[Articles 4 à 28]

α Au plan réglementaire et légal

Êtes vous signataire de la convention des nations unies sur le droit de la mer faite à Montego bay le 10 décembre 1982

Mesures prises (et notamment eu égard à l'article 29)

- pour la délivrance des autorisations

Quelles sont les informations essentielles qui y sont contenues ?

- pour la connaissance des effets prévisibles des activités engagées sur l'environnement du/des projet/s avant délivrance de/s autorisation/s.
- pour délivrer des autorisations pour la construction des installations, pour l'exploration ou l'exploitation.
En avez vous refusé ? En vertu de l'article 4.2 du protocole off shore.
- la nécessité d'installer des dispositifs de sécurité autour des installations d'exploitation et/ou de prospection
- la réalisation des études d'impact (Suite aux caractéristiques de la zone d'exploration et/ou d'exploitation, avant toute exploration et exploitation (Article 5a).
- pour la délivrance d'autorisation en cas de recherche scientifique et d'exploration uniquement
- pour la sanction en cas d'infraction
- pour imposer à l'opérateur l'utilisation des meilleures techniques disponibles :
 - * pour l'exploration et l'exploitation.
 - * pour la réduction maximale de la pollution
- pour la connaissance des substances et matières utilisées par l'opérateur.
- pour le rejet des substances et matières nuisibles dans la zone du protocole (Articles 9.4, 9.5 et 9.6)
- pour le rejet des eaux usées.
- pour le traitement des ordures.
- pour l'agrément des installations de réception pour l'élimination des déchets issus des installations en mer.
- pour adopter les annexes I, II et III du présent protocole.
- pour l'élimination des hydrocarbures, mélanges d'hydrocarbures et fluides et déblais de forage.
- pour l'adoption commune des normes pour la prévention et l'élimination
 - * des déchets,
 - * des substances nocives,
 - * des hydrocarbures,
 - * des mélanges d'hydrocarbures
 - * des fluides et déblais de dragage
- pour l'adoption de méthodes d'analyse commune
 - * pour la teneur en hydrocarbures provenant des installations
 - * des fluides de forage à base d'hydrocarbures
 - * des déblais de dragage
- pour l'utilisation de fluides de forage à base de gazole.
- pour l'adoption d'un plan d'urgence tel que défini par le protocole situation critique et conforme aux dispositions de l'annexe VII du présent protocole.
- pour la notification par l'opérateur de tout événement qui survient en mer ou à bord des installations.
- pour la surveillance des effets des activités de l'opérateur et des conditions régissant les conditions de délivrance des autorisations

*par quelle entité ? Est elle agréée ? Existe t- il un système national de surveillance continu ?

- Au plan technique

Mesures prises

- Donnez l'essentiel du plan d'intervention d'urgence de/s opérateur/s.
 - Moyens de prévention existants pour éviter la pollution générée par chaque installation.
 - Description des techniques d'élimination des déchets issus :
 - * de l'activité humaine
 - * de l'activité d'exploration
 - * de l'activité d'exploitation
 - Moyens et équipements sécuritaires prévus pour la protection de la vie humaine.
 - Pour l'obtention du certificat
 - Description du dispositif de surveillance
 - Avez vous exigé des qualifications professionnelles et techniques de l'opérateur avant délivrance de/s autorisation/s
 - Décrivez le ou les dispositifs de sécurité installés autour des installations d'exploitation et/ou de prospection
 - Citez les moyens, méthodes et dispositifs utilisés :
 - * pour l'exploration et l'exploitation.
 - * pour la réduction maximale de la pollution
- ☒ S'il y a des conduites et câbles dans la zone, quelles sont les dispositions qui ont été prises ?
- ☒ Quelles sont les mesures prévues pour l'enlèvement de l'installation ?
- ☒ Quelles sont les mesures de précaution prévues pour la préservation des ASP et ASPIM ?
- #### ☒ Au plan financier
- ##### Mesures prises
- pour la responsabilité et la réparation des dommages
 - Autre(s)

Coopération

[Articles 6,10,14,16,18,21 à 27]

- ☒ Est-ce que les autorisations sont notifiées à l'UCPAM ?
- ☒ Mesures prises pour l'adoption commune de règles, de normes pour la prévention et l'élimination
- * des déchets,
 - * des substances nocives,
 - * des hydrocarbures,
 - * des mélanges d'hydrocarbures
 - * des fluides et déblais de dragage,
- ☒ Citez les pratiques, procédures internationales et lignes directrices que vous avez adopté pour la réalisation des objectifs du présent protocole.
- ☒ Sont elles notifiées à l'UCPAM
- ☒ Est-ce que les rejets de substances sont notifiés à l'UCPAM lorsqu'ils sont causés par des cas de force majeure ?
- ☒ Pour des demandes d'informations :
- Avez vous consultez l'UCPAM, avez vous eu des réponses ?
 - Avez vous consulté d'autres organisations internationales, avez vous eu des réponses ?

α Citez toute autre mesure qui a permis l'assistance technique et le renforcement de la coopération.

α Information du public

- Citer toute action en faveur de l'information du public
- Citer toute action que le mouvement associatif entreprend dans le cadre du présent protocole.

Contraintes

- α Citez de manière sérieuse les éventuelles contraintes et difficultés rencontrées pour l'application de ce protocole
- Au plan de la surveillance de la pollution, des ASP et ASPIM et des activités de l'opérateur.
 - Au plan de la réglementation et des normes
 - Au plan des équipements à réaliser
 - Au plan des relations intersectorielles
 - Au plan des relations avec le mouvement associatif
 - Au plan de la coopération
 - *avec l'UCPAM
 - *régionale

III.7- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole déchets dangereux).

Programme d'actions mis en œuvre pour la prévention, la réduction, la lutte et l'élimination de la pollution résultant des mouvements transfrontières des déchets, pour en réduire et en supprimer leurs mouvements, pour l'élimination et la production des déchets dangereux. {**article 5,8**}

Pressions exercées

- α Situation actuelle en matière de production de déchets dangereux
 - Production annuelle de déchets telle que définis dans l'annexe I du protocole
- α En vertu de l'article 6, citez les déchets dangereux qui ne peuvent être éliminés d'une manière écologiquement rationnelle.

Etat (Article 5 et 8)

- α Bilan des importations et exportation des déchets dangereux
- α Citez les moyens techniques et les installations d'élimination des déchets dangereux existants.
 - Donnez brièvement leur spécifiés techniques
 - Donnez la liste des déchets qui y sont éliminés.
 - Citez ceux qui ne peuvent être éliminés de manière écologiquement rationnelle sur le territoire National.
- α Citez les opérations d'importation et/ou d'exportation qui ont fait l'objet de notification écrite par le pays exportateur de déchets et celles qui ont fait l'objet de consentement des Etats importateurs et/ou de transit.

Réponse

α Au plan légal et réglementaire

[Articles 5, 6, 7, 9,14]

- Etes vous signataire de :
 - * la Convention de Bâle.
 - * la Convention ACP/CEE.
 - * la Convention de Bamako.
- Avez vous définis dans la législation Nationale d'autres dispositions concernant les procédures en matière de mouvements transfrontières des déchets.
- Citez la législation nationale et les règlements qui se rapportent à l'objet du présent protocole
 - Mesures prises pour :
 - la réduction, la suppression de la production et l'élimination des déchets dangereux.
 - la réduction de la pollution qui peut résulter de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux en terme de :
 - * Prévention,
 - * de lutte,
 - * de surveillance
 - la réduction du trafic maritime de ce type de déchets en Méditerranée.
 - l'importation de déchets dangereux
 - le transit des déchets dangereux vers les pays en voie de développement.

- pour l'inscription des catégories de déchets de l'annexe I du protocole dans la liste des déchets dangereux et soumis à contrôle en terme d'importation et d'exportation de déchets.
- pour l'adoption de l'annexe IV du protocole
- pour le respect du passage des eaux territoriales d'un navire transportant des déchets dangereux. (Article 6.4 et 6.5), au titre de transit ou de réimportation(Article 7).
- contre la violation des dispositions du présent protocole.

▣ Au plan institutionnel

- Citez l'institution chargée de prévenir et de surveiller le trafic illicite de déchets dangereux en Méditerranée.
- Quel est son bilan dans ce domaine ?

▣ Au plan technique

[Article 5, 8

- Moyens existants de réduction, de suppression de la production et d'élimination des déchets dangereux.
- Moyens existants pour réduire la pollution qui peut résulter de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux en terme de :
 - * Prévention,
 - * de lutte,
 - * de surveillance
- Moyens existants pour réduire le trafic maritime de ce type de déchets en Méditerranée.
- Donnez brièvement les indications utiles sur les procédés industriels existants qui ne produisent pas de déchets dangereux. Donner comparativement leurs équivalents qui en produisent.
- Donnez brièvement les indications utiles sur les procédés industriels existants qui produisent peu de déchets dangereux. Donner comparativement leurs équivalents qui en produisent plus.

▣ Au plan financier

- Quels sont les volumes financiers consentis pour l'élimination des déchets dangereux ?
- Quels sont les volumes financiers consentis pour la réduction de la production des déchets dangereux ?
- Existe t-il des cas ou des dommages résultant des mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux ont été indemnisés.

▣ Information du public

[Article 12]

- Informez vous :
 - le public,
 - les importateurs,
 - les exportateurs,
- des opérations sur l'importation et l'exportation de déchets,

- les informations sont elles communiquées à l'UCPAM.
Par quel moyen ?
- Répercutez-vous l'information provenant des parties ou du PAM sur les mouvements transfrontières de déchets
- Informez-vous le public des poursuites judiciaires contre le/s contrevenant/s et de toute information relative à un trafic illicite.

Coopération

[Articles 4, 5.5,8,9.5,9.6,9.7,10,11,1411:10]

- α Avez vous définis dans la législation Nationale, des déchets autres que ceux de l'annexe I du protocole.
- α Avez vous informé l'UCPAM des dispositions de la législation Nationale autres que celles contenues dans le protocole déchets dangereux et concernant les procédures en matière de mouvements transfrontières des déchets.
- α Citez toute action qui a permis la prévention du trafic illicite de déchets dangereux ou qui l'a sanctionné.
- α Pour des demandes d'informations :
Avez vous consultez l'UCPAM, avez vous eu des réponses ?
Avez vous consulté d'autres organisations internationales, avez vous eu des réponses ?
- α Existe t-il des protocoles de coopération pour la recherche de nouvelles méthodes de réduction et d'élimination de déchets.
- α Informez vous les parties des poursuites judiciaires contre le/s contrevenant/s et de tout trafic illicite.
- α Quels sont les programmes d'assistance financiers et techniques que vous avez développé avec les parties contractantes ?

Contraintes

- α Citez de manière sériee les éventuelles contraintes et difficultés rencontrées pour l'application de ce protocole
 - Au plan de la surveillance de la pollution, des ASP et ASPIM et des activités de l'opérateur.
 - Au plan de la réglementation et des normes
 - Au plan des équipements à réaliser
 - Au plan des relations intersectorielles
 - Au plan des relations avec le mouvement associatif
 - Au plan de la coopération
 - *avec l'UCPAM
 - *régionale

III. 8- Rapport des parties contractantes sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée PAM Phase II
Article 4.2 de la Convention.

Cette partie propose une forme de rapport qui se rapproche de celle du rapport RIO+5 de l'Agenda 21, elle proposera des grands chapitres qui reprendront les domaines prioritaires de l'annexe II du PAM phase 2
Elle permettra à l'UCPAM de disposer d'un tableau synoptique comportant le bilan des mesures que les parties auront mises en œuvre.

Thème
Pressions
Réponses

UCPAM

**Rapport des parties contractantes
à la Convention de Barcelone et ses protocoles
sur l'application du**

PAM Phase II

Pays:

Ce rapport a été élaboré et actualisé par :

Nom de l'institution/service

Date

Il a été soumis par(Nom du Responsable)

Signature

Fonction

Adresse postale

Téléphone

Fac similé

E mail

I. LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

1.INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

1.1.Activités économiques et environnement

Agriculture:

Pressions exercées

Réponses

Industrie

Pressions exercées

Réponses

Energie

Pressions exercées

Réponses

Tourisme

Pressions exercées

Réponses

Transports

Pressions exercées

Réponses

1.2- Développement urbain et environnement

Pressions

Réponse

1.3 Gestion durable des ressources

Ressources en eau_

Pressions

Réponse

Sols

Pressions

Réponse

Ressources marines vivantes

Pressions

Réponse

Forets et couvert végétal

Pressions

Réponse

1.4 Gestion intégrée des zones côtières

Pressions

Réponse

1.5 Eléments d'une stratégie méditerranéenne

Stratégie nationale de développement durable

1.6 Renforcement des capacités nationales

Organisation actuelle

Réponse

(en terme de gestion des services public à l'échelle centrale et locale, des entreprises ayant un impact sur l'environnement mais aussi en terme de coordination intersectorielle)

2. CONSERVATION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Collecte de données et évaluation périodique de la situation

Mesures juridiques

Planification et gestion

Sensibilisation et participation du public

Echanges d'expériences et amélioration des capacités nationales

3 EVALUATION, PREVENTION ET ELIMINATION DE LA POLLUTION MARINE

- Evaluation des problèmes liés à la pollution

Niveau régional

Niveau national

- Prévention de la pollution

Prévention et élimination de la pollution du milieu marin due à des activités menées à terre.

Niveau régional

Niveau national

Prévention et lutte contre la pollution du milieu marin due à des activités menées en mer

a) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

Niveau régional

Niveau national

b) Préparation à la lutte, lutte et coopération en cas de pollution marine accidentelle

Niveau régional et sous régional

Niveau national

c) Prévention de la pollution du milieu marin par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Niveau régional

Niveau national

3bis EVALUATION, PREVENTION ET ELIMINATION DE LA POLLUTION MARINE

- Prévention de la pollution

d) Prévention et lutte contre la pollution du milieu marin résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fonds de la mer et de son sous-sol.

Niveau régional

Niveau national

e) Prévention et lutte contre la pollution de l'environnement résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Niveau régional

Niveau national

- Mesures d'appui

4 INFORMATION ET PARTICIPATION

Pressions

Réponses

II RENFORCEMENT DES CADRES JURIDIQUES

Citez tout instrument juridique publié ou en cours de préparation visant à protéger l'environnement et développer les régions sur une base durable.

Citez tout instrument juridique publié ou en cours de préparation visant à établir des systèmes de contrôle et d'évaluation périodique de l'environnement et ce conformément au droit international.

III. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET FINANCIERES

Dispositions institutionnelles

Citez les points focaux nationaux chargés de veiller au suivi et à la coordination des activités du PAM et à la diffusion de ses informations

Citez les points focaux nationaux chargés de veiller et de suivre l'application de la convention, de ses protocoles et des activités des actions des Centres du PAM

Dispositions financières

Cette partie présente l'annexe II approuvée par la neuvième réunion des parties contractantes (Barcelone 5-8 juin 1995) et adoptée par la conférence de plénipotentiaires du 9 et 10 juin 1995 les

**Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement durable dans le bassin méditerranéen pour la décennie 1996-2005 qui prennent en compte
MED 21**

1. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Eléments de stratégie nationale :

Instruments existants d'observation et d'évaluation de l'environnement et du développement

2.GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES

2.1 Gestion intégrée de l'eau		
Lignes directrices pour la gestion de l'eau		
Mesures prises pour la protection des ressources en eau et la lutte contre la sécheresse		
Instruments existants de surveillance qualitative et quantitative des ressources en eau.		
Localisation et capacité des		
Installations existantes pour le traitement des eaux usées	Installations qui permettent la réutilisation des eaux usées	Installations existantes pour le traitement des eaux saumâtres

2.2 Gestion des sols
Instrument d'évaluation et de surveillance de la vulnérabilité des sols
Mesures préventives de protection et de conservation des sols
Actions de réhabilitation des terres dégradées et de restauration du couvert végétal

2.3 Lutte contre l'érosion et la désertification

Actions mises en œuvre

Etat d'application de la convention sur la désertification

2.4 Gestion des forêts et du couvert végétal
Stratégie pour la gestion durable des ressources forestières
Etat d'application du Programme d'action pour les forêts méditerranéens
Stratégie et plans de lutte contre les incendies de forêts
Technique et moyens de lutte existants

2.5 Gestion des ressources génétiques		
Mesures prises pour :		
la protection in situ des ressources génétiques	l'utilisation rationnelle des ressources génétiques	la promotion de banques de gènes

2.6 Ressources biologiques marines

Gestion des ressources nationale et principe de précaution

Code de conduite de la pêche

3 GESTION INTÉGRÉE DES ZONES COTIERES

Mesures prises pour la gestion intégrée

Techniques utilisées pour la protection des zones côtières et du littoral

Zones pilotes

Formation

4. GESTION DES DÉCHETS

Stratégie et programmes existants		
Localisation		
des villes côtières disposant de décharges contrôlées ou d'usines d'incinération de traitement de ces déchets ; Capacité (t/j) et type de déchets	des villes à proximité de la cote disposant de décharges contrôlées ou d'usines d'incinération Capacité (t/j) et type de déchets	de dépôts de déchets dangereux et/ou d'usine de traitement des déchets Capacité (t/j) et type de déchets
Mesures prises pour interdire l'exportation de déchets toxiques vers les pays méditerranéens non membres de la CEE		
Mesures prises pour lutter contre les dépôts de déchets marins et côtiers		

5.AGRICULTURE

Stratégie nationale et utilisation de semences et intrants chimiques

Actions développées pour une agriculture durable

Programme national pour une irrigation rationnelle et une économie de l'eau

6. INDUSTRIE ET ENERGIE

Actions mises en œuvre :		
pour l'adoption des meilleures techniques respectueuses de l'environnement et des meilleures pratiques environnementales.	en faveur de l'adoption de techniques propres	
Description et localisation		
Actions en faveur de la réduction d'émissions polluantes et de déchets.		
Rejets liquides	Rejets gazeux	Déchets solides
Promotion d'énergies renouvelables		

7.TRANSPORT

Actions développées pour : .	
la réalisation d'installations de réception portuaire pour les déchets liquides des navires	la réalisation d'installations de réception portuaire pour les déchets solides des navires
Systèmes d'aides et de surveillance de la navigation existants	
Contrôle des navires pour la protection du milieu marin par les conventions et protocoles pertinents.	

8.TOURISME

Actions développées pour un tourisme respectueux de l'environnement

Programme développé pour une diversification du tourisme.

9. DEVELOPPEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

Stratégie mise en œuvre

Maîtrise de l'Energie

Transports non polluants

Gestion des déchets

Utilisation durable de l'eau

Cadre de vie et espaces verts

10. INFORMATION

Processus de décision au niveau national et local
Processus et actions mises en œuvre pour une plus grande sensibilisation de l'opinion publique
Campagnes réalisées
Documents et reportages
Manifestations

11.EVALUATION, PREVENTION ET CONTROLE DE LA POLLUTION MARINE

Principales sources de pollution			
Par voie directe (En spécifiant, Rejets liquides, Rejets solides)	Par voie indirecte (En spécifiant, Rejets liquides, Rejets solides)	Par les sources diffuses	Par voie atmosphérique
Qualité des eaux marines avec la localisation :			
des zones plus polluées		des zones non polluées	

Processus engagés pour la mise en œuvre :	
des lignes directrices pour le traitement des effluents	des lignes directrices sur les opérations d'immersion de déblais de dragage
Stratégie en cas de pollution accidentelle massive(joindre le plan national d'urgence)	

12. CONSERVATION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Stratégie nationale de la biodiversité			
Inventaire et atlas écologique			
Des éléments de la biodiversité d'intérêt méditerranéen	Des espèces menacées	Des sites de valeur naturelle	Des sites de valeur culturelle

12. CONSERVATION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Conservation et gestion rationnelle des zones humides		
Politique foncière au niveau du littoral		
Programmes de protection		
du phoque moine	des tortues marines	des mammifères marins

13. RENFORCEMENT DES CADRES JURIDIQUES

Mesures prises pour chaque domaine prioritaire

